



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

Soixante et unième session  
Point 69 b) de l'ordre du jour

## **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

### **Rapport de la Deuxième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Vanessa **Gomes** (Portugal)

#### **Rectificatif**

*Lire comme suit* le paragraphe 3

3. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 8 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution révisé intitulé « Assistance économique spéciale aux Philippines » (A/C.2/61/L.8/Rev.1), présenté par les pays ci-après : Afghanistan, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Croatie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Malaisie, Maroc, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Singapour, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie et Viet Nam. Par la suite, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée, Haïti, le Honduras et le Nigéria se sont portés coauteurs du projet de résolution.

